Nations Unies S/PV.5262



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5262e séance

Lundi 19 septembre 2005, à 10 heures
New York

Président :	M. Baja	(Philippines)
Membres :	Algérie	M. Djeffal
	Argentine	M. D'Alotto
	Bénin	M. Idohou
	Brésil	M. Sardenberg
	Chine	M. Chen Jingye
	Danemark	Mme Løj
	États-Unis d'Amérique	M. Olson
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. de Rivière
	Grèce	Mme Papadopoulou
	Jaon	M. Kitaoka
	République-Unie de Tanzanie	Mme Taj
	Roumanie	M. Dumitru
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Johnston

Ordre du jour

Examen du projet de rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale.

05-51369 (F)



La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Examen du projet de rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de son rapport annuel à l'Assemblée générale, dont le projet a été

établi par le Secrétariat.

Les membres du Conseil sont saisis du projet de rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale pour la période allant du 1er août 2004 au 31 juillet 2005, tel qu'il a été distribué par le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, le 31 août 2005.

Je voudrais féliciter le Secrétariat pour le travail qu'il a accompli en établissant ce rapport factuel qui tombe à point nommé.

J'invite maintenant M. Tuliameni Kalomoh, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, à faire une déclaration liminaire.

M. Kalomoh (Sous-Secrétaire général aux affaires politiques) (*parle en anglais*) : Le projet de rapport annuel du Conseil de sécurité pour la période allant du 1er août 2004 au 31 juillet 2005, qui sera soumis à l'Assemblée générale en application du paragraphe 1 de l'Article 15 et du paragraphe 3 de l'Article 24 de la Charte des Nations Unies, a été établi par le Secrétariat suivant la présentation révisée convenue par le Conseil de sécurité en 2002.

Dans sa présentation actuelle, le projet de rapport dont est saisi le Conseil fournit un guide pour les activités du Conseil de manière concise. À cet égard, je voudrais indiquer que c'est le quatrième rapport préparé conformément aux dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité en date du 22 mai 2002, qui figure dans le document S/2002/199, qui visaient à améliorer la qualité du rapport en tenant compte des points de vue exprimés sur la précédente présentation.

L'introduction du rapport est particulièrement intéressante. Elle contient un résumé analytique des travaux du Conseil pour la période dont rend compte le rapport.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que le projet de rapport est adopté par le Conseil?

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Cette décision apparaîtra dans une note du Président du Conseil de sécurité qui sera publiée comme document du Conseil sous la cote S/2005/582.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 20.